

FWGT PV-AGE Namur/18-11-2023/AD

PRESENTS

20 personnes dans l'assemblée

Associations représentées :

Présences : SIChimay – GTNamurois – LGLiégeois – Les Terril/bles – AGTournai – Guides1815 – GVSoignies – AGTEnghien - ALGA (9 associations).

Procurations : AGAV – AGCA – ARLON – AWTE – COMINES/WA – EUREGIO – GATWAN – LES FEES – SGMOUSCRON – OTTHUIN (10 associations).

Soit 19 associations sur un total de 28.

Pour l'OA : C. Bonnet (président), J. Wattecamp, A. Debrulle, Ph. Hacherelle, A. Dassy, Alice Dupierreux.

DEROULEMENT

1. Introduction par le Président

Mr. Claude Bonnet accueille les participants.

2. Modification et approbation des statuts

Jacques Wattecamp présente la modification des statuts liées à l'obligation de mettre les statuts en ordre en fonction des spécifications du CSA, qui entre obligatoirement en vigueur au 1er janvier 2024.

Le Groupe de Travail ad hoc désigné n'a pas apporté de changements radicaux. La question des poids proportionnels des associations qui sont les seuls membres de l'ASBL a été tranchée dans les nouveaux statuts. Jacques Wattecamp rappelle les principes qui guident cette clé de répartition. Ils seront formalisés dans le ROI. Jacques Wattecamp commente un amendement reçu tardivement de la part des « Guides 1815 » (sur la manière de calculer une majorité). La réponse à cet amendement se trouvera dans le ROI qui sera rediscuté et présenté lors de la prochaine AG en 2024.

Il faudra aussi régler la question de la diffusion des informations données par la FWGT, aux guides membres des associations, dans le respect de l'anonymat et de la protection des données (proposition : associations en CC et guides en CCI)

Pour la question de l'assurance, il est utile d'avoir non pas le nom des guides mais bien leur nombre. La prise des assurances est réglée à l'article 6 des statuts. Un guide membre d'une ou plusieurs associations est couvert dès qu'il travaille ou est mandaté par une association qui est, elle, couverte d'office.

L'article 3.1 est modifié à la demande de l'AGE concernant le ROI.

« Les modifications au ROI sont décidées par l'Organe d'Administration (OA) de la Fédération qui en informera qui seront validées par l'AG suivante ».

Article 18 .2. : Cooptation avant nomination comme administrateur. La dernière phrase du point 2 est supprimée.

Vote : Philippe Hacherelle organise le vote selon les stipulations des statuts actuellement en vigueur. Selon le cas 1, ou 2 voix plus une procuration, certaines associations ont donc 3 voix.

Votes pour : 24 pour. Le quorum des deux tiers est atteint.

Vote contre : 0

Abstentions : 0.

3. Nouvelles candidatures à l'OA

Aucune.

4. Discussions à propos du futur « Conseil des Guides wallons »

Andrée Debrulle présente les étapes franchies depuis l'AG qui s'était réunie en avril à Chimay.

Elle rappelle l'envoi d'un **argumentaire** politique qui avait été demandé par les membres de la FWGT avec l'objectif de prendre contact avec toute personne utile à faire avancer un label de qualité du travail des guides destiné à remplacer le système de reconnaissance supprimé sous prétexte de l'UE. Elle explique le contenu de la **réponse** formulée à l'enquête menée par madame Tries et donne connaissance du contenu du **mail** envoyé à Monsieur Debbaudt quant au projet de « statuts » du futur conseil des guides de Wallonie dont on ne sait pas comment il s'intègre politiquement dans la réponse à apporter à la suppression de la procédure de reconnaissance des guides. Pour mémoire, ce mail demande e.a. la réunion d'un **groupe de travail** pour discuter sereinement mais correctement des « statuts » proposés par Madame Tries. Mme Debrulle remercie néanmoins Mme Tries pour son travail.

Mme Debrulle expose enfin qu'une réunion du CTGT aura lieu ce lundi 20 novembre 2023, réunion pour laquelle il est demandé à l'AGE de se prononcer sur l'attitude à adopter par nos représentants rapport au projet de statuts.

La discussion est animée et les mots sont durs : « Pas de sens d'en faire partie »,

« L'ASBL envisagée est une usurpation », « Aucun sens, aucune structure »,

« Grands fouillis », « Il faut tourner la page et redynamiser la FWGT »,

« L'utilisation répétée du mot *amateur* accolé à celui de guide est choquante et méprisante pour les guides bénévoles »,

« La discrimination opérée entre les guides en fonction d'un statut social ou fiscal est inacceptable d'autant que l'objet des débats devrait être la question de la garantie d'un label de qualité des personnes exerçant en région wallonne. »

Tous les commentaires convergent (à l'exception d'un représentant des GTN) vers le fait que faire partie du Conseil des guides de Wallonie n'a pas beaucoup de sens. Le message qui devra être porté à la réunion du 20 novembre par Messieurs

Wattecamps et Dassy (en remplacement de Mr. Bonnet, absent pour examen médical), membres de l'OA de la FWGT est le suivant : « **nous ne sommes pas intéressés par le conseil des guides wallons car celui-ci ne sera pas assez représentatif de l'ensemble des guides, ni efficace ; on s'engage à développer la FWGT** ». Cette phrase est soumise au vote de l'assemblée :

pour : 14,

contre : 0

abstention : 1

Andrée Debrulle et André Dassy

